

## ARRETE DE SUPPRESSION DE MANDATAIRES REGIE DE RECETTES « Stationnement payant sur voirie »

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes « Stationnement payant sur voirie » en date du 8 juin 2000,

Vu l'arrêté du 8 juin 2000 nommant M. RUNG Thierry régisseur titulaire,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : La suppression du régisseur désigné ci-dessous en tant que mandataire supplémentaire avec effet au 25 juin 2023 :

- M. BLANCHARD Sébastien



Marc-Antoine VANDERBEKEN

Le Responsable du Service de  
Gestion Comptable

Fait à Sarreguemines, le 20 juin 2023



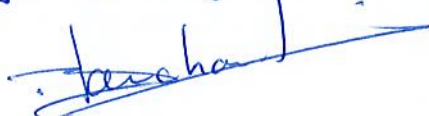
Marc ZINGRAFF

Maire  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté  
D'Agglomération Sarreguemines Confluences  
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région

Le mandataire suppléant  
(Avec la mention « notifié le »)

BLANCHARD Sébastien

*notifié le 10 juillet 2023*



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,  
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le  
Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission  
Copie transmise aux : Régisseurs titulaire – Régisseur suppléant – S.G.C.- D.R.H.